

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 79-414-1931 Allocations.

n° 79-414-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1931

Numéro JO

n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro

31 mai 1931

### TEXTE INTÉGRAL

le montant de l'allocation mensuelle prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 556, du 30 août 1930, est fixé à cinq couts francs (500 francs) par mois, pour chacun des deux déportés Loïtah Houmed et Hadji Ali.